

**PROCES VERBAL DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JANVIER 2022
EN VISIOCONFERENCE**

Président : M. Didier LAUBÉRAT

Secrétaire : M. Mathieu EVRARD

Présents : MM Didier LAUBÉRAT, Damien DUQUESNOY, Mathieu EVRARD, Daniel GARNIER, Ivan KHARABA, Franck JUILLOT

Mmes Nadège BAROILLER, Estelle BORGES, Isabelle DURAND, Evelyne OCCELLY, Mallaury POISSON, Coralie SCHAEFFER.

Absents, excusés : Mmes ANDRÉ, RAFFIN et M. NOUVEAU

Propos liminaires : « En premier lieu, je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Qu'elle vous apporte ce que vous souhaitez et principalement la santé.

Bien évidemment, on ne peut que souhaiter la fin de la pandémie qui sévit actuellement et qui devient de plus en plus anxiogène au quotidien, dans notre vie de tous les jours mais également dans le fonctionnement de nos institutions et de nos collectivités.

L'année passée a vu la construction du cabinet médical, dans lequel sont désormais installés les professionnels de santé et depuis ce jour, c'est le Docteur Notteghem qui reçoit ses patients dans ce nouvel équipement communal. Je souhaite le remercier ici publiquement, d'avoir accepté notre proposition de déménager pour exercer sa profession dans ce bâtiment.

Seule une cellule reste disponible, elle est destinée à recevoir un médecin de centre départemental de santé, qui pourrait arriver au printemps. Celui-ci serait installé le temps de trouver un médecin libéral qui s'installerait définitivement dans notre commune.

Le bulletin municipal a été distribué, et j'en profite pour remercier les conseillers qui ont participé à son élaboration et à sa distribution, mais également les annonceurs qui permettent d'équilibrer le budget.

L'année qui débute sera principalement orientée vers les études d'un nouveau lotissement et aux études de construction d'un restaurant scolaire, mais j'en parlerai en détail dans le cadre des informations.

Je dois préciser que, pour des raisons techniques, ce conseil ne sera pas diffusé sur les réseaux sociaux en raison du changement de tablettes d'une part et du départ d'Elodie qui gérait cette prestation.

Je suis heureux de vous annoncer l'arrivée de Ludivine De Gea le 1^{er} février prochain. Elle est déjà agent territorial et a exercé dans une commune de Haute Savoie. Elle arrive dans la région à la suite de la mutation de son conjoint. J'en profite pour remercier Isabelle qui gère seule le secrétariat depuis le 1^{er} décembre et dont la tâche est plutôt ardue puisqu'il faut gérer au quotidien, tous les problèmes liés notamment à la COVID à savoir les absences du personnel malade pour cas contact, des enfants de l'école, des classes qui ferment et qui génèrent des problèmes de repas de cantine, de garderie... »

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 novembre 2021 : approbation à l'unanimité.

Délibérations :

Le Conseil émet un avis favorable aux délibérations suivantes :

→ *Recensement de la population : fixation de la rémunération des agents recenseurs*

Du 20 janvier au 19 février 2022 se déroulera le recensement de la population de la commune de Marmagne. L'enquête de recensement est réalisée à la demande de l'Insee et en collaboration avec la commune.

Pour rappel, le recensement permet d'établir la population légale de la commune ce qui détermine notamment le nombre de conseillers municipaux mais surtout le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat. Les administrés devront compléter des questionnaires sur leur logement ainsi que des bulletins individuels. Pour la seconde fois, les administrés de la commune pourront répondre par internet. Ce nouveau mode de collecte permettra une réponse simplifiée et sécurisée.

Afin de mener à bien ce recensement, la commune a dû recruter des agents recenseurs. Plusieurs personnes de la commune, inscrites comme demandeurs d'emploi, ont été contactées et Mesdames MICHEL, GUERRIER et SZEZEPANIAK ont été retenues pour effectuer les tâches d'agents recenseurs (autorisation par délibération du 24/11/2021 – recrutement de 3 agents recenseurs car le territoire de la commune est coupée en 3 secteurs).

Deux séances de formation des agents recenseurs, réalisées par le superviseur de l'INSEE, sont programmées (1ère séance faite le 11 janvier dernier, la seconde aura lieu le 18 janvier).

En 2016, la rémunération des agents recenseurs avait été calculée en fonction du nombre de questionnaires, ce système semble plus équitable et supérieur à la proposition de rémunération faite par le Centre de Gestion (rémunération de 900 € environ). Il est proposé au conseil de reconduire ce mode de rémunération à savoir :

Feuille bordereau de district : $7.50 \text{ €} + 10\% = 8.25 \text{ €}$ (*rectification du calcul faite suite à l'intervention de M. Kharaba*)

Feuille de logement : $0.75 \text{ €} + 10\% = 0,82 \text{ €}$

Bulletins individuels : $1.55 \text{ €} + 10\% = 1.70 \text{ €}$

Dossier immeuble collectif : $0.75 \text{ €} + 10\% = 0.82 \text{ €}$

Séance de formation : $30 \text{ €/séance} + 10\% = 33 \text{ €}$

1 forfait de 100 € pour les frais kilométriques engendrés. 150 €

Le conseil valide les modalités de rémunérations (unanimité)

→ Régime indemnitaire RIFSEEP :

Par délibération en date du 9 mars 2017, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place le RIFSEEP.

(Régime Indemnitaire pour les agents stagiaires et titulaires de la commune) tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel de l'agent. Le montant annuel de ce régime doit faire l'objet d'un réexamen par l'autorité territoriale tous les ans. Ce régime est perçu chaque mois par les agents.

Le Conseil valide le renouvellement du RIFSEEP (unanimité).

→ Ouverture de poste : ATSEM Principal de 2^{ème} classe

Mme Nathalie BRIÉ, Adjoint technique territorial faisant les fonctions d'ATSEM à la commune de Marmagne, a été admise au concours interne avec épreuve d'ATSEM Principal de 2ème classe (Centre de Gestion de la Loire). Cet agent a émis le souhait d'être nommé à ce grade.

Dans ce cas, il est nécessaire de réaliser une création de poste « interne » car la commune de Marmagne n'a pas de poste « ATSEM principal de 2ème classe » ouvert.

Le Conseil valide l'ouverture du poste d'Atsem principal de 2ème classe (unanimité)

→ Modification du tableau des effectifs

Du fait de la délibération précédente, il convient de modifier et de mettre à jour le tableau des effectifs.

Commune de Marmagne Tableau effectif 2022

Emplois	Grade	Effectifs budgétaires	Agents titulaires/stagiaires	contrats	dont TNC
Service Administratif					
Secrétaire - accueil - Etat-Civil - marchés publics - urbanisme - cimetière - comptabilité -ressources humaines	Adjoint administratif principal de 1ère classe - catégorie C	1	1		
	Adjoint administratif - catégorie C	1	1 (mutation)		
	gestionnaire agence postale - catégorie C	2		2	2
Total service administratif		4	2	2	2
Service Technique / Ateliers municipaux					
espaces verts - entretien bâtiments - propreté voirie - fleurissement	Adjoint Technique - catégorie C	2	2		1
	Total service technique/ateliers municipaux	2	2	0	1
Service école/ entretien ménage					
Agent des écoles maternelles	Adjoint Technique - catégorie C	1	1		1
	ATSEM principal de 2ème classe (mars 2022)	1	1		1
surveillance bus - cantine - agent de service	Adjoint technique principal 2ème classe	1	1		1
agents de services- cantine - garderie	Adjoint Technique - catégorie C	5	0	5	5
Total service école/entretien ménage		8	3	5	8
Service petite enfance/					
Micro-crèche	Educateur principal de jeunes enfants	1	1		
Micro-crèche	éducateur jeunes enfants	2		2	
Micro-crèche	assistante éducative petite enfance	2	2		
Total service petite enfance		5	3	2	0

→ Demandes de subventions CD71 ET DETR

Dans le cadre de l'appel à projets du département pour l'année 2022, nous sollicitons une demande de subvention au titre du volet n°1, Services de proximité du quotidien dans le cadre de la réfection de l'accueil et du secrétariat de notre mairie.

Les devis nécessaires aux travaux s'élèvent à un montant total de 23 735.05 € HT et nous sollicitons une aide à hauteur maxi de 25% comme le prévoit le règlement de l'appel à projets 2022 soit 5 938.76 € HT.

La commune va également déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR (dotation d'équipement des Territoires Ruraux ». La préfecture dispose d'une enveloppe annuelle qu'elle répartit en fonction des dossiers reçus et éligibles. La commune demande toujours le maximum de financement à savoir 30 %.

Intervention de M. Kharaba : combien reste-t-il à la charge de la commune ?

Réponse de M. Laubérat : il restera entre 45 % et 55% à la charge de la commune car on ne peut pas s'engager sur le montant de la D.E.T.R

DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE DE L'OPÉRATION

A. SITUATION ACTUELLE

Le projet prévoit simplement le réaménagement de la partie accueil du public de la mairie ainsi que le secrétariat. Cette partie est actuellement vétuste et n'est plus adaptée au fonctionnement d'une mairie actuelle.

Le sol n'est plus plat, la moquette est percée à de nombreux endroits. De nombreux fils électriques, raccordés à des prises multiples, jonchent le sol, et le système ne correspond plus du tout aux normes actuelles.

Les peintures sont défraîchies et le plafond est sale.

B. TRAVAUX PROJETÉS

-Réalisation d'une dalle béton

-Coulage d'un dallage avec pose d'un sol PVC.

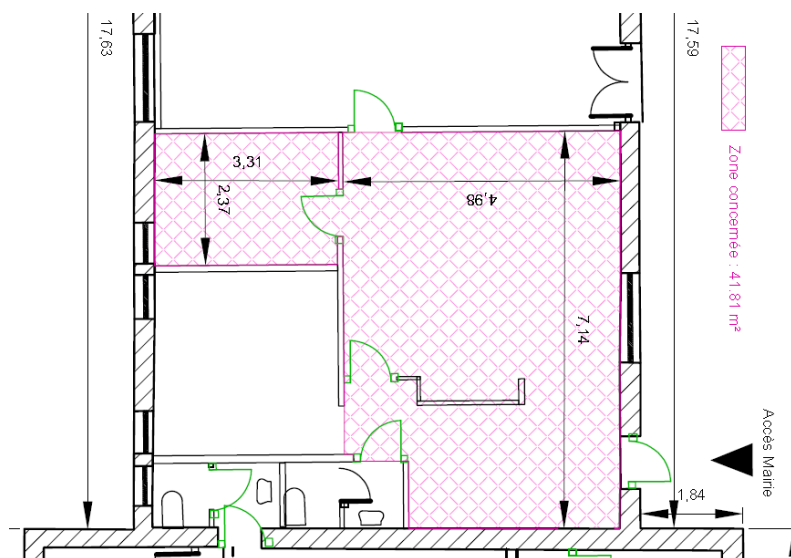
-Démolition de la cloison actuelle

-Réfection intégrale de l'électricité

-Réfection de toutes les peintures et menuiseries intérieures

-Création d'une banque d'accueil compatible avec les normes handicapées.

-Le projet ne prévoit pas d'acquisition de mobilier.



Les travaux pourront démarrer dès l'obtention des subventions. Pour le département, une commission se tiendra le 17 mars. En revanche, la date pour la subvention DETR/ DSIL n'est pas encore connue.

Le conseil valide les demandes de financement auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projet et de l'Etat dans le cadre de la DETR (unanimité)

→ Vente de Parcelles

Lors de la séance de conseil municipal du 7 juillet 2021, il a été approuvé une vente de terrains communaux au profit de Mme DUMONT et Mme ARMILLES. Il s'agit de 3 parcelles cadastrées section AE 24, 25 et 28, parcelles situées au bord du ruisseau. La superficie totale des trois parcelles est de 498 m².

Le prix de la transaction au vu des estimations de France Domaine récentes sur la commune est de 0.18 €/m². Il vous est donc proposé de céder les terrains pour la somme de .18€/m²*498m² soit 89,64 € arrondi à 100 €.

Les frais inhérents à la transaction seraient à la charge du demandeur.

Le Conseil valide le prix de vente des parcelles (unanimité)

INFORMATIONS :

→ Lotissement 4 :

Suite à la réunion du 2 Novembre concernant le projet de faisabilité d'un 4ème lotissement, quelques actions ont été engagées pour donner suite à l'avis favorable de l'ensemble des conseillers municipaux présents. En effet, pour pallier la baisse de la démographie de notre territoire, il est nécessaire de proposer de nouvelles offres pour notre village. De même, les effectifs de notre école sont en baisse constante.

- Une réunion avec l'Etablissement Public Foncier (E.P.F.) a été réalisée. Celle-ci a abouti à un accord de principe avec le chargé de mission de l'opération. Les opérations de l'E.P.F. sur le territoire de la CUCM font l'objet d'une demande préliminaire et de référencement auprès de celle-ci, ce qui a été fait.

- Une demande d'estimation de la valeur des terrains a été demandée auprès de France Domaine.

- Des contacts sont en cours avec les différents propriétaires afin d'obtenir la maîtrise foncière de l'opération d'urbanisme.

- Un cahier des charges pour une consultation publique, concernant la recherche d'une équipe pluridisciplinaire composée à minima d'un géomètre, d'un architecte et d'un paysagiste est en cours de rédaction.

La commission a validé le principe de réaliser les études cette année, pour réaliser les travaux de la 1^{ère} tranche en 2023 et accueillir les premiers pavillons en 2024.

Les démarches sont engagées afin de maintenir le planning proposé.

→ Restaurant scolaire

Une réunion des commissions ad hoc a eu lieu sur cette thématique le mardi 21 décembre, où un projet de cahier des charges a été présenté. Le sommaire était le suivant :

- 1-Situation Existante Et Contexte Commune/Ecole
- 2-Situation Foncière
 - 2.1-Plan Topo
 - 2.2-Risques sismique, radon
 - 2.3-PLU
 - 2.4-Montage juridique
- 3-Mode De Fonctionnement
 - 3.1-Analyse prospective
 - 3.11-Effectifs cantine 2021-2021
 - 3.12-Effectifs cantine 2021-début 2022
 - 3.13-Effectifs Ecole et projection
 - 3.14-Dimensionnement et surface
 - 3.2-Liaison direct
 - 3.3-Liaison froide
 - 3.4-Affectation et amplitude de fonctionnement
- 4-Descriptions et Définitions Des Besoins
 - 4.2-Espace des Communs
 - 4.21-Schéma fonctionnel
 - 4.22-Gestion des déchets
 - 4.3-Espace de Restauration
 - 4.3.1-Nombre de services
 - 4.3.2-Quotas surfacique et préconisation
 - 4.4-Espaces extérieurs
 - 4.4.1-Liaison Ecole/Restaurant
 - 4.4.2-Aménagement parking et voirie- Clôture
- 5-Prescriptions Spécifiques Construction
 - 5.1-Objectif qualitatif
 - 5.2-Exigences environnementales
 - 5.3-Exigences Thermique et Acoustique
 - 5.4-Planning prévisionnel

Tous les aspects ont été abordés lors de cette réunion.

Cependant, il reste des points à éclaircir, notamment au niveau du dimensionnement. Il convient de définir les surfaces à construire et principalement celui de la restauration. Lors de cette réunion, nous étions partis sur une structure d'une surface de 212 m² dont 120 m² pour la partie restauration (1.10 m² et 1.2m² par enfant). Il pourrait être envisagé de couper la salle de restauration en deux (une partie pour les enfants de maternelle et une autre partie pour les enfants de primaire comme cela se fait actuellement)

Il reste à préciser le mode de liaison :

- Froide : même principe qu'actuellement
- Directe : cuisine sur place avec personnel

Le ressenti, après réflexion : nous partirions plutôt sur de la liaison froide.

Au vu des différents échanges, une restitution sera présentée lors d'une prochaine réunion programmée le mardi 25 janvier 2022.

Le planning prévisionnel pour la réalisation du restaurant scolaire serait :

Janvier 2022 : élaboration du cahier des charges

Février/avril 2022 : élaboration de l'appel d'offres

Juin 2022 : avant projet

Juillet/septembre 2022 : dépôt du permis de construire

Octobre/ décembre 2022 : consultation des entreprises

Janvier 2023 : début des travaux

INFOS DIVERSES :

Bulletin Municipal : Il a été réalisé, imprimé et distribué les 7 et 8 janvier. Je remercie tous les acteurs de la conception et de la réalisation de ce bulletin municipal dont les premiers retours sont positifs. De même, je remercie tous les partenaires financiers qui nous permettent d'équilibrer le budget du bulletin.

Les colis des Aînés : Ils ont été distribués le samedi 17 décembre pour ceux qui s'étaient inscrits dès le début.

Intervention de Mme BORGES : il s'agissait du samedi 18 décembre

Pour les personnes qui étaient inscrites au repas, elles se verront attribuer également un colis en compensation suite à l'annulation du repas en 2021. Ces colis ont été livrés fin de semaine dernière. Une permanence sera mise en place comme pour les premiers colis.

Les cadeaux nouveau-nés : En raison du contexte sanitaire, la cérémonie dédiée aux nouveau-nés de l'année, prévue le 15 janvier 2022, a été annulée. Les cadeaux (livres-photos) ont été déposés dans les boîtes à lettres des parents.

Toutes les réunions, vœux et cérémonies ont été annulés. Il en est de même pour la communauté urbaine Le Creusot-Montceau

Séance levée à 19h10.